

ACTION 35 : Protection et valorisation de la forêt communale de Sauvagnon	Date de création : 05/09/2017
	Date de mise à jour :

AXE 4 : Réconcilier l'attractivité économique, la biodiversité et le cadre de vie

Objectif global 8 : Gestion des espaces liés au centre de vie

Contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable

(forte et modérée)



Contribution aux 5 finalités du Développement Durable

(forte et modérée)

Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Épanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	<input type="checkbox"/>

Présentation de l'action

Porteur de l'action	Mairie de Sauvagnon.
Contexte	De par sa situation péri-urbaine, la qualité de ses sites, la variété de ses paysages, son réseau de sentiers, les équipements d'accueil existants, la ressource en bois de chauffage, la forêt de Sauvagnon (102,66 ha) répond à une demande sociale diversifiée. Cette forêt est entretenue et régénérée en liaison avec l'ONF (gestion certifiée) afin d'assurer la diversité et la pérennité du peuplement végétal. Un plan de gestion 2014-2033 est en place avec une organisation de coupes régulières (divisées en lots puis ensuite tirage au sort, permettant aux familles de faire provision de bois pour l'hiver). Au sein de cette forêt, la flore et la faune sont très diversifiés.
Objectif	Il s'agit de protéger, de valoriser et de faire connaître le bois de Sauvagnon : <ul style="list-style-type: none"> • Labelliser et/ou réaliser une charte identifiant les usages et les acteurs de la forêt, ses éléments, de biodiversité, de paysages, de rôle social et pédagogique • Mettre en place une gestion durable de cet espace.
Moyens	Juin ou juillet 2018 :

	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec l'ONF (pouvons-nous nous inscrire au label « forêt d'exception »?) ou aide à la réalisation de la charte ; Quelle intervention pour notre projet ? <p>Septembre 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contact avec les associations et partenaires éventuels • Élaboration de la charte et d'un cahier des charges (ou règlement intérieur) • Recherche des financements liés au projet <p>Fin printemps 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communication via les médias municipaux.
Indicateurs de suivi	Effectivité de l'action

Organisation de l'action

Maître d'œuvre	Commission du comité de pilotage agenda 21
Durée et/ou périodicité	2 ans
Date de l'exécution effective	2020.
Partenaires et outils	<p>ONF</p> <p>Usagers en association: l'ACCA, « Cours à Sauvagnon », Ligue Nouvelle Aquitaine de course d'orientation, Plan Local de Randonnées (PLR), les personnes intéressées, écoles et collèges, espace jeunes.</p> <p>Pourquoi pas le conservatoire des espaces naturels d'Aquitaine, la Ligue des Protection des Oiseaux ?</p>

Coût de l'action

Estimation du coût global	<p>Aménagements à compléter : repérage (identifier les principaux sentiers et les sites), zonages de sites à caractères particuliers (zone humide, poste d'observation, palombières, aire de pique-nique, ...).</p> <p>Edition d'un ou plusieurs plans, signalisation à mettre en place, communication. Le coût n'est pas encore déterminé.</p> <p>Gestion ONF : dépenses 3152€/an.</p> <p>Recettes liées à l'abattage du bois : 6600€/an.</p>
Coût pour la commune	A déterminer.
Aides et subventions	/